

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 60 (1934)
Heft: 12

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS:

Suisse : 1 an, 12 francs
Etranger : 14 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 10 francs
Etranger : 12 francs

Prix du numéro :
75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^o, à Lausanne.

Rédaction : H. DEMIERRE et
J. PEITREQUIN, ingénieurs.

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE DE PUBLICATION DE LA
COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA
SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

ANNONCES:

Le millimètre sur 1 colonne,
largeur 47 mm. :
20 centimes.

Rabais pour annonces répétées

Tarif spécial
pour fractions de pages.

Régie des annonces :
Indicateur Vaudois
(Société Suisse d'Édition)
Terreaux 29, Lausanne.

SOMMAIRE : *L'Usine hydro-électrique d'Orsières, en Valais, par la Société suisse d'Electricité et de Traction, à Bâle (suite).* — *Résonance de l'oscillation dans une chambre d'équilibre, par JULES CALAME, ingénieur-conseil, à Genève (suite et fin).* — TECHNOLOGIE DU BATIMENT : *Hygiène phonique des habitations.* — *L'opinion des architectes sur la cuisine électrique.* — SOCIÉTÉS : *Société suisse des ingénieurs et des architectes.* — *Association suisse de technique sanitaire.* — *Groupe des architectes de la S. V. I. A., Section S. I. A.* — *Echange d'anciens élèves des Technicums, de l'E. P. Z. et de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne, restés sans emploi après leurs études.* — BIBLIOGRAPHIE. — CARNET DES CONCOURS.

L'Usine hydro-électrique d'Orsières, en Valais, par la Société suisse d'Electricité et de Traction, à Bâle. (Suite.)¹

Appareillage électrique et transformateurs.

Du fait que la presque totalité de l'énergie est destinée à être transportée à grande distance, par une ligne à haute tension (50 kV), on a pu simplifier considérablement l'installation électrique en réduisant l'appareillage à la tension des alternateurs à sa plus simple expression. On a cherché à réaliser une liaison directe, alternateur-transformateur, sans l'interposition d'aucun disjoncteur, de manière à créer, en quelque sorte, une unité génératrice à la tension de départ, 50 kV ; cette disposition ressort du schéma général unifilaire fig. 38. Pour les besoins de l'usine (alimentation des services auxiliaires), de même que pour l'alimentation du réseau local de la commune d'Orsières à 10 kV (obligation résultant de la

ment l'installation électrique en réduisant l'appareillage à la tension des alternateurs à sa plus simple expression. On a cherché à réaliser une liaison directe, alternateur-transformateur, sans l'interposition d'aucun disjoncteur, de manière à créer, en quelque sorte, une unité génératrice à la tension de départ, 50 kV ; cette disposition ressort du schéma général unifilaire fig. 38. Pour les besoins de l'usine (alimentation des services auxiliaires), de même que pour l'alimentation du réseau local de la commune d'Orsières à 10 kV (obligation résultant de la



Fig. 39. — Disposition des transformateurs.

¹ Voir *Bulletin technique* du 12 mai 1934, page 109.